

Chapitre troisième.

LA LITURGIE DES BASILIQUES (1).

LE lecteur aurait une idée incomplète de la basilique chrétienne, si on n'y montrait les fidèles réunis pour la prière commune, si on ne disait quelque chose des usages auxquels elle servait et du rôle de chacune de ses parties dans les différentes fonctions liturgiques. Cette étude ne peut être ici que très sommaire: pour la faire complète, il faudrait des développements que ne comportent ni la nature, ni le plan, ni les proportions de cet ouvrage. Aussi bien serait-il superflu de reprendre un travail déjà exécuté de main de maître (2). Ayant à décrire seulement les basiliques de Rome, je ne parlerai que de la liturgie romaine, devenue d'ailleurs par la suite, sauf quelques exceptions de portée très restreinte, la seule liturgie de l'Occident.

La liturgie basilicale plonge évidemment ses racines dans les manifestations du culte chrétien contemporaines des persécutions et même des Apôtres. Toutefois, c'est bien plus souvent par les usages postérieurs que par des textes de cette époque qu'il nous est donné de connaître la liturgie primitive: si « on peut relever des faits historiques très intéressants dans les documents antérieurs à Constantin, ces faits sont isolés, ces documents sont rares et rarement explicites » (3). Quelques passages de S. Paul, de S. Clément, de S. Justin, de S. Irénée, de Tertullien, de S. Cyprien, de la *Διδαχὴ τῶν ἀποστόλων*, et quelques indications du *Liber pontificalis*, voilà, avec les peintures et les inscriptions des catacombes, tous les documents.

1. Ce chapitre m'a été fourni en entier par M. Dufresne, p. S. S. (*H. M.*)

2. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1 vol. in-8°, Paris, Fontemoing, 2^e édit., 1099. Puisées aux mêmes sources documentaires, mes explications seront forcément plus d'une fois le résumé de celles du savant historien.

3. Duchesne, *Op. cit.*, p. III.

Et voici les faits que nous y recueillons.

C'est le baptême qui, à proprement parler, fait le chrétien. Le converti admis à s'y préparer comme catéchumène a déjà cependant rang dans la société chrétienne; plusieurs ne sortent de ce degré inférieur qu'après de longues années. Audessus des catéchumènes, il y a la classe des « élus » ou « compétents ». Ceux-là consacrent le carême à s'instruire plus parfaitement des vérités de la foi et des obligations qu'elle impose. La veille de Pâques et les jours qui suivent, puis la Pentecôte (1), sont réservés pour la collation solennelle du baptême. La cérémonie comprend quatre parties: le néophyte déclare renoncer à Satan, à ses pompes et à ses anges (2); ensuite il descend dans la piscine de manière à y plonger au moins la partie inférieure du corps, tandis que le prêtre lui verse de l'eau sur la tête, en invoquant le nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (3); une onction et l'imposition des mains appellent en lui l'Esprit-Saint (4); enfin il reçoit la nourriture eucharistique et un breuvage de lait et de miel (5). Il est alors devenu « fidèle »; comme signe de sa nouvelle condition, il se revêt d'une robe blanche qu'il portera jusqu'au dimanche dans l'octave de Pâques, appelé pour ce motif « dominica in albis depositis » (6). On voit encore dans les catacombes quelques-uns des baptistères qui ont servi à cet usage (7). De droit, l'évêque présidait la cérémonie, assisté par les prêtres et les diacres. Il va de soi qu'en cas de nécessité toute personne, et sans distinction de jours, conférerait le baptême privé (8).

Un autre acte solennel de la liturgie était le sacrifice de la

1. Tertull., *De baptismo*, XIX (*P. L.*, t. I, col. 1222).

2. Tertull., *De corona militis*, III (*P. L.*, t. II, col. 79).

3. Tertull., *Adv. Prax.*, c. XXVI (*P. L.*, t. II, col. 190), et les peintures des catacombes. Cf. Marucchi, *Notions générales*, p. 281 sq.

4. S. Irénée, *Contr. haeres.*, I, 21 (*P. G.*, t. VII, col. 657 sq.); — Tertullien, *De baptismo*, VII, VIII (*P. L.*, t. I, col. 1206 sq.).

5. Cf. S. Justin, *Apol.* I, 61-67 (*P. G.*, t. VI, col. 419 sq.); — Tertull., *De resurr. carnis*, VIII (*P. L.*, t. II, col. 806); *Adv. Marcion.*, I, 14; III, 22 (*P. L.*, t. II, col. 262, 353).

6. Cf. Marucchi, *Notions générales*, p. 196.

7. Cf. Marucchi, *Itinéraire des catacombes*, p. 63, 304, 366; *Nuov. Bullett.*, 1901, p. 71 sq.

8. Tertull., *De bapt.*, XIX (*P. L.*, t. I, col. 1222).

messe ⁽¹⁾. Le jour choisi pour la réunion liturgique régulière était le dimanche; les heures, celles de la nuit et du matin ⁽²⁾. Ce jour-là, « tous ceux qui habitent les villes ou les champs se réunissent dans un même lieu. On lit, autant que le temps le permet, les mémoires des Apôtres ou les écrits des Prophètes. Puis le lecteur s'arrête et le président (évêque ou prêtre) prend la parole pour faire une exhortation et inviter à suivre les beaux exemples qui viennent d'être cités. Tous se lèvent ensuite et on fait des prières. » On voit par cette description de S. Justin que les chrétiens avaient, comme les Juifs dans les synagogues, la lecture des Écritures, l'homélie et la prière. Ils y joignaient le chant des psaumes, et surtout la messe proprement dite comprenant l'action de grâces, la consécration, la fraction du pain et la distribution aux fidèles des éléments bénits. « Après les prières, continue l'apologiste, nous nous donnons le baiser de paix. Puis on apporte au président de l'assemblée du pain, de l'eau et du vin; il les reçoit, rend gloire et louange au Père de toutes choses par le nom du Fils et du Saint-Esprit, et accomplit l'Eucharistie, c'est-à-dire l'action de grâces. Tout le peuple répond par acclamation « Amen »... Ensuite ceux que nous appelons diacres distribuent à chacun des fidèles présents le pain, le vin et l'eau, sur lesquels le président a rendu grâces, et les portent aux absents... Cette nourriture, c'est, comme nous en avons été instruits, la chair et le sang de Jésus fait homme. » Les catéchumènes n'assistaient qu'à la première partie de la messe: ils étaient congédiés avant l'eucharistie ⁽³⁾. Il est facile de reconnaître dans les catacombes plusieurs des chapelles où se réunissaient ainsi les chrétiens ⁽⁴⁾; et nous y voyons diverses représentations de la liturgie eucharistique: au cimetière de Priscille, la fraction du pain; à St-Calixte,

1. Cf. Wilpert, *Fractio panis*; — Cabrol, *Le livre de la prière antique*, c. VI, VII.

2. S. Justin, *Apol.* I, 65-67 (*P. G.*, t. VI, col. 428 sq.); — Tertull., *Apol.*, c. XVI (*P. L.*, t. I, col. 371); *Ad uxor.*, II, 4 (*P. L.*, t. I, col. 1294).

3. S. Justin, *Apol.* I, 66 (*P. G.*, t. VI, col. 428).

4. Cf. Marucchi, *Itinéraire des Catacombes*, p. 163, 276, etc.; — de Rossi, *Rom. sott.*, t. III, p. 488. Les orantes qu'on y a souvent figurées indiquent que la prière se faisait généralement debout et les bras étendus.

la consécration et le repas ⁽¹⁾. Les formules mêmes alors en usage ne nous ont pas été conservées ⁽²⁾, S. Justin nous assure seulement que les paroles de l'action de grâce étaient celles mêmes de Notre-Seigneur instituant l'Eucharistie: « Illam in qua per precem ipsius verba continentem gratiae actae sunt alimoniam... » ⁽³⁾. Il est certain qu'on récitait aussi l'oraison dominicale, la prière enseignée aux apôtres par le Sauveur lui-même ⁽⁴⁾. A l'origine, un repas ordinaire ou agape précédait la réunion ⁽⁵⁾: il fut de bonne heure supprimé. En dehors du dimanche, il y avait quelquefois d'autres réunions analogues, par exemple, aux anniversaires des défunts, aux fêtes des martyrs ⁽⁶⁾. Mais ces réunions ayant, au temps des persécutions, un caractère plutôt privé, il n'y a pas lieu d'y insister ici.

Il en est de même de tout le rituel des funérailles. Les circonstances ne permettaient pas de leur donner une solennité en rapport avec le respect que l'on avait pour les cadavres des chrétiens. Ce n'est qu'accidentellement qu'on put le faire, par exemple, pour S. Cyprien, ainsi que le rapportent les Actes de son martyre ⁽⁷⁾. Aussi ne connaissons-nous pas les prières en usage dans ces occasions. Toutefois on est fondé à penser qu'elles ont laissé plus d'une trace dans les invocations jointes souvent aux inscriptions sépulcrales et dans les prières de notre messe des morts ⁽⁸⁾.

Nous sommes encore moins renseignés sur les rites primitifs de l'ordination, de la consécration des vierges, de la péni-

1. Cf. Marucchi, *Ibid.*, p. 153, 328.

2. Il est certain néanmoins qu'il y avait certaines formules fixes pour la colation des sacrements. Cf. Tertull., *De bapt.*, XIII (*P. L.*, t. I, col. 1215); — S. Cypr., *Ad Magn.*, VII (*P. L.*, t. III, col. 1143).

3. Cf. Tertullien, *Adv. Marc.*, IV, 40 (*P. L.*, t. II, col. 460). La *Διδαχὴ τῶν ἀποστόλων* donne des indications identiques. Ce document est d'origine orientale; mais il remonte aux premiers âges de l'Église, peut-être au I^{er} siècle, et il est permis de croire que, si près des Apôtres, les diverses communautés chrétiennes avaient une liturgie semblable.

4. Cf. S. Greg. Magn. *Ep.*, IX, 12 (*P. L.*, t. LXXVII, col. 956).

5. *I Cor.*, XIV. Cf. Plin., *Ep.* X, 97; — Tertullien, *Apol.*, XXXIX (*P. L.*, t. I, col. 474 sq.).

6. Tertull., *De corona mil.*, III (*P. L.*, col. 79); — S. Cypr., *Ep.* XXXIV, XXXVII (*P. L.*, t. IV, col. 323, 328). Cf. Wilpert, *op. cit.*, p. 14.

7. *P. L.*, t. III, col. 1505.

8. Cf. *Éléments*, t. I, p. 195-196, 264; — Cabrol, *Op. cit.*, p. 457 sq.

tence, de l'extrême-onction et du mariage, quoique nous ayons, soit dans les monuments des catacombes, soit dans les écrits des Pères des premiers siècles, des allusions à ces sacrements et aux états de vie correspondants (1).

Telle fut, dans ses grandes lignes, la liturgie des catacombes, et sans doute aussi des titres, pendant l'ère des persécutions.

La littérature du sujet est plus riche à partir du IV^e siècle. Jouissant de la pleine liberté, l'Église peut donner à ses cérémonies tout le développement qu'elle juge convenable. Les auteurs ecclésiastiques trouvent souvent occasion de les décrire, et en le faisant n'ont plus à craindre de dévoiler un secret ou de provoquer des mesures persécutrices. D'autre part, la communauté chrétienne éprouve le besoin de se former des recueils de prières pour l'usage public : sacramentaires, évangéliques, lectionnaires, antiphonaires, que complètent les célèbres *Ordines romani*. Les copies que nous en avons ne remontent guère au delà du VII^e ou du VIII^e siècle ; mais il est certain que les recueils eux-mêmes et la plupart des prières qu'ils renferment sont d'une date bien antérieure. On appelle proprement *Sacramentaires* les livres contenant les prières que récitait l'officiant à la messe et dans l'administration des sacrements ; — *Évangéliques* et *Lectionnaires*, ceux dans lesquels étaient réunis les passages de l'Évangile et de l'ancien Testament qui se lisaient aux offices ; — *Antiphonaires*, les recueils de pièces de chant destinées à être exécutées par le chœur ; — *Ordines*, les rituels indiquant l'ordre des différentes cérémonies. Enfin les artistes représentent souvent dans les peintures, mosaïques et miniatures, les ministres sacrés revêtus de leurs ornements et exerçant leurs fonctions.

De ces divers documents, patristiques, liturgiques et artistiques, on peut tirer un assez grand nombre de renseignements sur la manière dont un édifice était dédié au culte, sur

1. Voir spécialement sur le mariage S. Ignace, *Ep. ad Polycarp.*, V (*P. G.*, t. V, col. 724) ; — Tertullien, *Ad uxor.*, II, 9 (*P. L.*, t. I, col. 1302). Cf. Marucchi, *Il matrimonio cristiano sopra un antico monumento inedito*, Roma, 1882.

les principaux rites qui s'y accomplissaient, messe et sacrements, sur les fêtes qui s'y célébraient, sur l'office divin, sur les vêtements sacrés. Il n'y a peut-être pas eu un seul moment où tous les traits de l'exposé que je vais faire aient été vrais simultanément, car les documents sont loin de correspondre au même siècle ; mais tous se sont vérifiés, soit ensemble, soit séparément, pendant la période qui s'étend de la fondation des basiliques à la Renaissance : à ce titre il est permis de les grouper dans un même chapitre.

§ I. Dédicace des églises.

Il ne semble pas qu'à l'origine la consécration d'un édifice au culte chrétien ait comporté des rites particuliers. Selon le *Liber pontificalis*, dont l'autorité, à vrai dire, n'est pas indiscutable pour les premiers siècles, le pape Évariste, au II^e siècle, prescrivit que la prise de possession se fit par la célébration de la liturgie eucharistique (1). Mais c'est principalement à cet usage qu'étaient destinées les églises ; il n'avait donc rien qui marquât d'un cachet spécial leur dédicace. Même au IV^e siècle on ne voit pas qu'il y eût d'autres cérémonies. Le concours du peuple était plus grand ; quelque personnage prononçait un discours, comme le fit Eusèbe à l'inauguration de la basilique de Tyr (2) : c'était tout. Ainsi durent être dédiées, à Rome, les basiliques constantiniennes.

Au VIII^e siècle, le sacramentaire d'Hadrien nous offre un cérémonial plus compliqué, dont le cérémonial actuel n'est que le développement. L'analogie établie par S. Paul (3) entre le temple matériel et le temple spirituel que sont nos âmes explique les ressemblances qu'il est facile de trouver entre les rites du baptême et ceux de la dédicace des églises. Des deux côtés, il y a d'abord purification du temple par les exorcismes et les aspersion, puis consécration proprement dite. Voici la description que donne le Sacramentaire.

Avant de pénétrer dans la nouvelle église, l'évêque en

1. « Decrevit omnes basilicas cum missa semper debere consecrari. » *Lib. pont.*

2. *Hist. eccl.*, l. X, c. 4 (*P. G.*, t. XX, col. 849 sq.).

3. *I Cor.*, III, 16-17 ; *II Cor.*, VI, 16.

frappe trois fois le seuil avec sa crosse en disant : « Tollite portas principes vestras. » Le chœur exécute tout le psaume XXIII, puis on entre dans l'église au chant des Litanies, et tout le clergé se prosterne au pied de l'autel jusqu'à l'*Agnus Dei* qui les termine. Après une oraison, l'évêque trace sur le sol avec sa crosse les premières lettres de l'alphabet, A, B, C, répétées sur deux lignes formant une croix de St-André qui va d'un angle à l'autre de l'édifice. Certains manuscrits parlent de tout l'alphabet écrit de cette manière, ou des deux alphabets, grec et latin, comme il se pratique encore aujourd'hui. D'anciens liturgistes ont voulu y voir un souvenir de la tradition du symbole ou de la doctrine chrétienne aux néophytes. Sans écarter cette signification mystique, M. de Rossi ⁽¹⁾ pense qu'il faut chercher ailleurs l'origine historique de la cérémonie. Il la trouve dans l'habitude qu'avaient les arpenteurs romains de marquer de deux lignes en forme d'X le terrain à mesurer, et de désigner par les lettres de l'alphabet les distances et désignations qu'ils avaient à y relever. Attribuer à cette pratique un sens symbolique chrétien était d'autant plus facile, que le signe X est identique à l'initiale grecque du nom du Christ, et que le Sauveur lui-même est appelé par certains auteurs « pax terminationis », sa naissance apportant aux hommes la paix, comme la paix devait sortir de la détermination des limites des champs. De sorte que, remarque l'illustre archéologue, « il rito della consecrazione delle chiese... congiunge e compenetra in uno solo atto solenne la prima definizione dell' area destinata al sacro edificio e la conseguente sua dedicazione ». ⁽²⁾ Quant à l'usage d'orienter les églises, on pourrait en reconnaître l'idée dans les rites religieux des Étrusques.

Suivent des exorcismes et bénédictions sur l'eau et sur le sel. L'évêque fait un mélange de sel et de cendre et le verse dans l'eau, à laquelle il ajoute aussi du vin. De cette eau il marque avec le doigt les quatre coins de l'autel; puis il y trempe un rameau d'hysope et asperge à plusieurs reprises

1. Cf. *Bullett.*, 1881, p. 129-146.

2. *Ibid.*, p. 143.

l'autel et toute l'église, en récitant des psaumes et des oraisons; pendant ce temps quelques clercs exécutent aussi des chants au dehors. Ensuite, il consacre l'autel avec le saint chrême, traçant une croix au milieu et aux quatre coins, puis frottant de l'huile sainte toute la table, qu'un prêtre ne cesse d'encenser. Il fait également des croix avec l'huile sainte sur les murs de l'église. On lui apporte alors les linges et vases sacrés qui serviront pour le culte; il bénit les premiers, consacre les seconds.

Tout le clergé se rend ensuite processionnellement au lieu où ont été déposées, la veille, les reliques destinées à la nouvelle église. Les basiliques catacombales étaient toujours construites sur quelque tombeau de martyr. Par analogie on voulut que toutes les autres églises possédassent quelques reliques: de là l'empressement des chrétiens à faire toucher aux tombeaux des martyrs des objets emportés ensuite comme souvenirs, et appelés « *beneficia, pignora* », même reliques; de là aussi ces longues listes de « *beneficia sanctorum* » qui mentionnent parfois des reliques d'anges, et qu'on trouve dans certaines églises avant même l'époque où se généralisèrent les translations de corps saints ⁽¹⁾. Quand ce fut possible, on se procura de vraies reliques, et cet usage s'est conservé jusqu'à présent dans la liturgie de la dédicace. Le clergé étant donc arrivé devant les reliques préparées la veille, l'évêque récite deux oraisons; puis on organise une procession solennelle, avec les croix, les encensoirs, beaucoup de cierges, et on transporte les précieux restes en grande pompe, au chant des antiennes. A la porte de l'église, nouvelles oraisons. Puis on monte à l'autel. Derrière un grand voile qui le dérobe aux regards des fidèles, l'évêque dépose dans l'autel les reliques. Ensuite on couvre l'autel des nappes, on allume les cierges, et le pontife chante solennellement la messe propre ⁽²⁾. Pendant toute la semaine des messes pu-

1. Cf. *Notions générales*, p. 102-103.

2. « Il est facile de voir que ce rituel est exclusivement funéraire. On prépare le tombeau du saint, on l'y transporte, on l'y renferme, on répand un parfum à l'intérieur et à l'extérieur du sépulcre. L'idée d'embaumement est exprimée plus clairement encore dans le rituel postérieur, où les fumigations d'encens se joignent aux onctions d'huile aromatisée. » Duchesne, *Op. cit.*, p. 392.

bliques seront célébrées dans l'église, et chaque année on en rappellera aussi le souvenir par une messe spéciale.

§ III. La messe (1).

Le plus ancien texte complet des prières de la messe selon le rit romain est celui du sacramentaire appelé grégorien. Le pape Hadrien I^{er} envoya ce recueil à Charlemagne: c'est donc le formulaire officiel de l'Église romaine à la fin du VIII^e siècle; certainement beaucoup de ses parties remontent à S. Grégoire le Grand et même au delà. Le sacramentaire dit léonien est plus ancien que celui d'Hadrien, mais ce n'est qu'une compilation privée qui ne nous est même pas parvenue en entier; dans ce que nous en avons, il manque notamment les prières de l'ordinaire de la messe. Quant au sacramentaire qui porte le nom du pape Gélase, il ne représente pas le pur usage romain, mais une combinaison de cet usage avec les usages gallicans (2).

Entre le III^e et le VIII^e siècle, la liturgie de la messe, d'origine apostolique quant à la substance (3), s'était développée et fixée. Les documents ne permettent pas d'en suivre l'histoire dans tous les détails: on peut seulement relever dans le *Liber pontificalis*, avec les réserves nécessaires, les principales modifications ou additions faites par les papes. Il nous apprend, par exemple, que S. Alexandre I^{er} (129-130) ajouta au canon (4) les mots « pridie quam patetetur »; que S. Sixte I^{er} (132-142) fit du *Sanctus* la conclusion ordinaire de la préface (5); que S. Léon I^{er} (440-461) introduisit dans le canon les paroles: « Sanctum sacrificium,

1. Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 153 sq.; — Martène, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, 1736; — Muratori, *Liturgia romana vetus*; — *P. L.*, t. LXXVIII (*Sacramentaire grégorien*); — t. LV (*Sacramentaire léonien*); — t. LXXIV (*Sacramentaire gélasien*).

2. Cf. Duchesne, *Op. cit.*, p. 114-137; — Muratori, *De rebus liturg.*, c. III-VI (*P. L.*, t. LXXIV, col. 861 sq.).

3. Vigil., *Ep. ad Euther.* (*P. L.*, t. LXIX, col. 18).

4. Le nom même de « canon missae » se rencontre pour la première fois dans S. Grégoire, *Ep. IX*, 12 (*P. L.*, t. LXXVII, col. 956) et ne semble pas avoir d'usage courant avant le VII^e siècle.

5. *Lib. pont.*, éd. Duchesne, I, p. 128.

immaculatam hostiam » (1); que S. Symmaque (498-514) ordonna la récitation du *Gloria in excelsis*, hymne d'origine grecque, déjà prescrit par S. Téléphore (152-154) pour la messe de la nuit de Noël (2), le dimanche et aux anniversaires des martyrs (3); que S. Grégoire (590-604) fit insérer dans le canon les mots: « Diesque nostros in tua pace disponas, etc. » (4). Le même pape assigna au *Pater* la place qu'il occupe actuellement (5). Sergius I^{er} (687-701) partagea entre le clergé et le peuple la récitation de l'*Agnus Dei* (6).

Le sacramentaire d'Hadrien nous donne d'abord les prières de l'ordinaire de la messe, puis les oraisons et les préfaces des fêtes, dimanches et fêtes, des messes communes en l'honneur des saints et pour les défunts, la messe d'ordination, enfin diverses prières et bénédictions. Les introïts, graduels, offertoires et communions, se trouvent dans l'Antiphonaire, « liber antiphonarius », également connu sous le nom de S. Grégoire.

L'ordinaire de la messe, tel qu'il se présente dans le Sacramentaire, est substantiellement le même que celui des missels actuels. Voici quelques différences à noter. Le *Kyrie eleison* n'a pas le même nombre d'invocations qu'aujourd'hui; S. Grégoire lui-même nous apprend qu'on disait autant de fois *Christe eleison* que *Kyrie eleison* (7); une indication de l'*Ordo I* permet de croire que ce nombre n'était pas absolument fixe, bien plus qu'on supprimait tout à fait cette prière les jours où on venait de chanter les litanies, sauf celui de la litanie majeure (8). Le *Gloria in excelsis* se chante le dimanche et les jours de fête, quand c'est l'évêque qui officie; les

1. *Lib. pont.*, éd. Duchesne, I, p. 239.

2. *Ibid.*, I, p. 56-57.

3. *Ibid.*, I, p. 263.

4. *Ibid.*, I, p. 312.

5. *Ep. IX*, 12 (*P. L.*, t. LXXVII, col. 956.)

6. *Lib. pont.*, I, p. 376.

7. *Loc. cit.*

8. Mgr Duchesne (*Op. cit.*, p. 156) en tire cette conclusion, appuyée d'ailleurs sur d'autres faits, que « le *Kyrie eleison* doit être considéré comme le résidu de la prière litanique ou dialoguée entre les ministres sacrés et l'assistance entière... Maintenant encore, à la messe du Samedi-Saint, il n'est autre chose que la finale de la Litanie par laquelle cette messe commence. »

simples prêtres ne le récitent que le jour de Pâques. A remarquer, dans le *Memento* des vivants, l'absence des mots « pro quibus tibi offerimus », qui n'y prirent place qu'au XI^e siècle. Les noms de SS. Hilaire, Martin, Augustin, Grégoire, Jérôme, Benoît, sont ajoutés au *Communicantes* après ceux de SS. Côme et Damién⁽¹⁾; de même celui de S. Étienne premier martyr, après celui de S. André, dans le *Libera* qui suit le *Pater*; les variantes des manuscrits dans ces passages vont voir que parfois on insérait encore d'autres noms, suivant les églises et les fêtes. Les manuscrits ne concordent pas non plus pour les prières après l'*Agnus Dei*; le plus autorisé, celui qu'a publié D. Hugues Ménard au XVII^e siècle, n'en donne aucune.

Chaque fête, chaque dimanche, chaque férie privilégiée a sa collecte, sa secrète (« super oblata »), sa postcommunion (« ad complendum ») et sa préface propres. Toutes ces prières sont empreintes du cachet de simplicité que l'on remarque encore dans les préfaces du missel romain et dans les oraisons du commun des Saints. Dès le temps de S. Grégoire quelques-unes de ces prières servent pour plusieurs fêtes; mais le calendrier est alors assez peu chargé pour que leur récitation ne puisse pas paraître monotone. A certains jours, le nombre des oraisons est multiplié. Il y a en outre pour chaque messe une prière, « benedictio », qui se récitait sur le peuple avant la communion, et qui se composait généralement de trois invocations à chacune desquelles les fidèles répondaient *Amen*.

La messe commençait proprement par le *Kyrie eleison*. L'introït était, comme son nom l'indique, la pièce de chant à exécuter pendant l'entrée du célébrant. Il comprenait deux éléments: une antienne et un psaume. Ce dernier n'est plus représenté aujourd'hui que par un seul verset; mais autrefois on chantait les autres versets à la suite aussi longtemps que le célébrant n'était pas arrivé au pied de l'autel; à ce mo-

1. Seules dans le Canon les prières *Communicantes* et *Hanc igitur* sont encore susceptibles de modifications à certaines fêtes.

ment seulement on disait *Gloria Patri* et on répétait l'antienne. L'offertoire et la communion étaient d'une facture analogue. Ces deux prières en effet accompagnaient aussi des cérémonies dont la durée était variable, et pendant lesquelles il était à propos d'occuper l'attention des assistants: la présentation des offrandes et la distribution du pain Eucharistique. Le graduel, au contraire, qui s'exécutait pour lui-même, avait dès cette époque la même forme que maintenant: un répons et un *Alleluia*, suivis chacun d'un verset de psaume; et si l'on se rappelle qu'à l'origine on lisait avec les écrits des Apôtres et des Évangélistes ceux des Prophètes, comme nous le faisons encore aux Quatre-Temps, on est amené à penser que le répons était d'abord séparé de l'*Alleluia*, et qu'il lui a été réuni quand furent supprimées les lectures tirées des prophètes.

Du cérémonial de la messe on peut dire, aussi bien que des prières, qu'il n'a pas été notablement modifié depuis l'époque où fut rédigé le plus ancien des *Ordines romani* que nous possédons, c'est-à-dire depuis le VII^e ou le VIII^e siècle⁽¹⁾. Il est donc facile de reconstituer, à l'aide surtout de l'*Ordo I*, un grand office pontifical célébré par le pape dans sa cathédrale de Latran. Sauf quelques différences concernant surtout le nombre et la qualité des assistants, les rites étaient les mêmes pour l'évêque dans son église. Le rituel du pape suppose la présence d'un grand nombre de dignitaires, évêques, prêtres, diacres, sous-diacres et autres ministres, fonctionnaires du palais, etc. A chacune des sept régions ecclésiastiques était assigné, pour le service des cérémonies pontificales, un jour de la semaine; la première région était en fonctions le vendredi, les autres les jours suivants à tour de rôle. Le clergé régional venait ainsi en aide au clergé palatin, dont les principaux membres étaient les sept cardinaux évêques, seuls honorés du privilège de célébrer, comme le pape, sur l'autel majeur de St-Jean de Latran⁽²⁾.

1. Mabillon a publié (*Mus. ital.*, t. II) et Migne a reproduit (*P. L.*, t. LXXXVIII) seize *Ordines* romains. L'*Ordo I* a été réédité, d'après un autre manuscrit, par le P. Grisar (*Anal. rom.*, t. I, p. 217 sq.).

2. S. Petr. Dam., lib. II, ep. 1 (*P. L.*, t. CXLIV, col. 255).

Tandis que le pontife se rend processionnellement de la sacristie au chœur, deux acolythes lui présentent dans un vase l'Eucharistie consacrée à une messe précédente: il l'adore en inclinant la tête. Si les saintes espèces sont en grande quantité, il en fait déposer une partie dans le tabernacle, car il devra mettre le reste dans le calice après le *Pater*, au moment où aujourd'hui le prêtre y met la particule détachée de l'hostie (1). La procession continue sa marche, le pape fait signe de terminer l'Introït, et la messe commence.

Deux cérémonies, aujourd'hui très simplifiées, y tenaient une large place: la présentation des offrandes et la communion. Après l'Évangile (les plus anciens *Ordines* ne font pas mention du *Credo*, qui ne s'introduisit qu'au XI^e siècle dans la messe romaine), le pontife descend de son trône et se rend devant le « senatorium », où se tiennent les notables. Ceux-ci lui offrent des pains, qu'il reçoit lui-même, et des fioles de vin, que prend l'archidiacre: les pains sont déposés dans un drap porté par deux acolythes, le vin versé dans un calice présenté par un sous-diacre, puis dans un grand vase tenu par un autre acolythe. Même cérémonie du côté des femmes; mais, en passant devant la confession pour se rendre au « matroneum », le pape reçoit les offrandes des deux premiers juges palatins (2), le primicier et le secondicier, et du primicier des « defensores » ou avocats de l'Église romaine (3). Toute cette cérémonie devait être fort longue; elle l'aurait été encore davantage, si le pape ne s'était fait aider par un des cardinaux-évêques, et au besoin par des prêtres. Lui-même fait son offrande sur l'autel; après quoi il reprend la suite des prières de la messe. C'est avant l'offertoire qu'avait lieu primitivement le renvoi des catéchumènes; cet usage était

1. « C'est, je crois, à cette rencontre du pape et de l'Eucharistie que se rattache une cérémonie actuellement en usage à la messe solennelle célébrée par le pape. On expose le Saint-Sacrement dans une des chapelles qui se trouvent sur le parcours de la procession, entre le « sacretarium » et l'autel. Arrivé devant cette chapelle, le pape s'arrête et s'agenouille quelque temps devant le Saint-Sacrement. Ce rapprochement m'a été suggéré par M. de Rossi. » Duchesne, *Op. cit.*, p. 155, not. 3.

2. Cf. Jean Diac., *Lib. de Ecclesia Lateranensi*, IX (*P. L.*, t. LXXVIII, col. 1388).

3. S. Grégoire le Grand fait mention de ce titre, et nous le trouvons aussi dans une inscription du VII^e siècle peinte sur les murs de S. Maria Antiqua au Forum.

supprimé à l'époque où ont été rédigés les *Ordines*, car ils n'en disent rien. Il devait cependant exister encore à la fin du VI^e siècle (1). Ils ne parlent pas non plus de la préparation de la matière du sacrifice à un autel latéral, l'autel de la « prothesis », que pratiquent d'autres liturgies.

A *Pax Domini*, l'archidiacre met dans le calice du pontife le fragment antérieurement consacré que celui-ci a vénéré en arrivant au sanctuaire, et on échange le baiser de paix. Un fragment détaché à ce moment de l'hostie de la messe restera sur l'autel, même après la communion, « ut dum missarum solemniam peraguntur altare sine sacrificio non sit ». Le célébrant va à son trône; deux officiers de sa maison, le « nomenclator » et le « sacellarius (2) » s'approchent de lui et écrivent sous sa dictée les noms des personnes qu'ils ont à inviter soit à la table du pontife soit à celle du « vicedominus » ou administrateur du palais de Latran; puis ils descendent aussitôt faire les invitations. Alors commencent les préparatifs de la communion. Les acolythes présentent à l'archidiacre des sacs dans lesquels celui-ci dépose les oblations consacrées, et les portent aux évêques et aux prêtres; deux sous-diacres portent également une hostie aux diacres qui près du trône assistent le pontife. Sur un signe de ce dernier, évêques, prêtres et diacres brisent les pains. La fraction terminée, le pape prend le pain que lui offre un de ses assistants, et communie, non sans en avoir détaché une parcelle qu'il fait mettre dans le calice par l'archidiacre en disant: « Fiat commixtio et consecratio corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi accipientibus nobis in vitam aeternam. Amen. Pax tecum. Et cum spiritu tuo. » Et l'archidiacre le fait communier sous l'espèce du vin. Avant la communion des assistants, le même dignitaire annonce la station (3). Les évêques et les prêtres viennent alors recevoir la communion de la main du pape et boire au calice que tient

1. Cf. S. Greg., *Dialog.*, II, 23 (*P. L.*, t. LXVI, col. 178).

2. Le « nomenclator » était préposé à la table pontificale, le « sacellarius » au trésor.

3. On expliquera plus loin, d'après l'*Ordo* du chanoine Benoît, l'origine et le cérémonial des stations.